

# Feu vert, mais pour 4 inculpations sur 5

## L'immunité de M. Luperto devrait être levée

**L**es commissions des poursuites ont proposé ce lundi de permettre la levée d'immunité de M. Luperto pour 4 des 5 inculpations qui le visent. Les séances plénières devraient les suivre, dans ce dossier qui n'est visiblement pas sans failles...

Jean-Charles Luperto (PS) est inculpé pour cinq faits de mœurs qu'il nie. Tous se seraient produits dans la station-service de Spy entre avril et août 2014. Saisies d'une demande de levée de son immunité, les commissions des poursuites des parlements wallon et francophone se sont accordées, ce lundi. Elles proposent de permettre son renvoi en chambre du conseil – qui devra décider de l'envoyer ou non en correctionnelle – pour quatre des cinq faits. Celui qui a été écarté se serait produit le dimanche 13 avril en soirée. Il met en scène un car d'adolescents français faisant route vers l'Allemagne. Un client serait sorti des toilettes, lançant à une employée qu'« un type se masturbe devant les urinoirs ». Un autre client, habitué de la station, serait allé

voir et aurait croisé M. Luperto, puis « quelques adolescents entre 10 et 15 ans » qui regardaient une photo ou un film en riant sur leur GSM, tout en commentant : « Regarde, c'est dégueulasse », comme s'ils l'avaient filmé la personne, pensent les enquêteurs.

### REPÉRAGES TÉLÉPHONIQUES

On ne saura jamais si c'est vrai. D'abord parce que ce car et ces ados n'ont jamais été retrouvés. Ensuite parce que, dans leurs re-

**Plusieurs  
éléments  
troublants  
parsement le  
dossier d'enquête**

cherches, les enquêteurs ont fait usage de repérages téléphoniques sans l'accord préalable du premier président de la cour d'appel. Ils n'en ont pas non plus informé les présidents des assemblées où M. Luperto siège. Tout cela est contraire à l'article 59 de la

Constitution. Les deux commissions ont donc écarté ce volet. Si, comme tout l'indique, les parlements les suivent en séance plénière, la Justice n'aura, quoi qu'il arrive, jamais à en connaître.

On sera vite fixé. Le Parlement wallon se prononcera à huis clos dès ce mercredi. À la Communauté française, ce sera le 6 janvier. Mais comme les députés wallons siègent des deux côtés, le verdict sera assurément le même.

L'élément écarté n'est pas la seule chose troublante du dossier. On le lira ci-contre : sa défense dénonce deux autres épisodes étranges sur la façon dont l'enquête a été menée. Il s'agit cette fois d'éléments de fond. Les députés n'avaient donc pas à en débattre.

### LIENS SUR FACEBOOK

Ils viennent s'ajouter à d'autres faits que Sudpresse a déjà dévoilés. Il semble ainsi notamment que certains témoins se connaîtraient via Facebook, et que deux enquêteurs connaîtraient la gérante de la station-service. De belles joutes judiciaires en perspective... ●

CHRISTIAN CARPENTIER

### Réaction de M. Uyttendaele

## « Le parquet a triché : la preuve ! »

« Je suis profondément satisfait de cette décision », réagissait hier soir Marc Uyttendaele, un des trois avocats de M. Luperto. « Le fait annulé est le premier, celui sur lequel tout le dossier va ensuite se construire. Il s'agissait de témoignages absurdes et contradictoires ! On a la preuve que le parquet a triché ! Ce fil de laine nous permettra de dérouler toute la pelote ! » Selon lui, « ce n'est pas le seul exemple de la mauvaise foi caractérisée avec laquelle l'enquête a été

menée. Ils ont aussi essayé de l'impliquer dans des faits de détournement de mineur. Mais tous les p.-v. qui sont à décharge, ont disparu du dossier ! On ne les a pas produits devant les commissions ! Autre exemple : le garçon de 9 ans qui l'accuserait était à la station-service avec le petit ami de sa mère. Or, on ne l'a jamais interrogé, alors que c'est à lui que l'enfant s'est confié en premier ! On s'est contenté de témoignages de tiers ! » ●

CH. C.